



REGLEMENT

Championnat Départemental de Tarn et Garonne

21 et 22 juin 2014

Art.01 Le tournoi est autorisé sous le numéro: **en cours**

Art.02 Le tournoi se déroulera selon les règles en vigueur de la FFBaD (Règlement Général des compétitions), des règlements particuliers de la Ligue Midi-Pyrénées et du présent règlement. Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement particulier dans l'intérêt de la bonne organisation du tournoi, en accord avec le juge-Arbitre.

Art.03 **Le Juge-Arbitre de la compétition est Didier Hirtzig**. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un ou plusieurs points du règlement. Suivant le nombre de joueurs inscrits un second juge pourra officier.

Art.04 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition saison 2013-2014. Tout joueur inscrit mais n'ayant pas sa licence à la date limite des inscriptions (fixée au 11 juin 2014), ne pourra pas être retenu pour le tournoi.

Art.05 Le tournoi est ouvert aux catégories : poussin, benjamin, minime, cadet, juniors, seniors non classés et classés, et aux vétérans. Les joueurs mineurs à la date du tournoi devront être accompagnés par un adulte responsable.

Art.06 Les tableaux proposés sont **le Simple homme, le Simple dame, le Double Homme, le Double Dame, et Double mixte**.

Possibilité d'inscription sur deux tableaux. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux si nécessaire selon la méthode qui lui semblera la plus équitable, d'annuler un tableau ou de regrouper plusieurs tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas de dépassement du nombre d'inscrits (120 personnes), les inscriptions sont retenues en tenant compte de l'ordre d'arrivée inscription complète sur Badnet, une liste d'attente sera éventuellement constituée.

Art.07 Le tournoi en simple se déroulera par **poules (et si possible par poule de niveau pour les jeunes)** et les doubles en élimination directe ou en poule si le nombre de participants le permet puis en élimination directe. Des têtes de séries pourront être désignées par le Comité d'organisation. Les tableaux de simples et de mixtes seront joués le samedi, les doubles hommes et femmes seront joués le dimanche. Cependant, si nécessaire pour respecter le nombre maximal de matches dans une journée, ou pour respecter un horaire convenable, les demi-finales et finales de certains tableaux de simple pourront être reportés au dimanche. Les joueurs devront être disponibles les 2 jours et les récompenses seront distribuées après les dernières finales de chaque jour.

Si le nombre d'inscrits n'est pas élevé, la compétition se déroulera uniquement le dimanche 22 juin.

Art. 08 Le tournoi est organisé avec le logiciel Badnet.

Art.09 La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 11 juin 2014**. Les tableaux seront constitués le 14 juin. Les convocations seront envoyées à l'adresse mail du responsable (via badnet) ou à l'adresse mail indiquée sur le logiciel badnet.

Art.10 Le montant des droits d'engagement est de **10 € par joueur pour 1 ou 2 tableaux**. Le chèque devra être établi, à l'ordre du « Comité départemental de badminton Tarn & Garonne ». En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après constitution des tableaux. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les droits engagés seront entièrement remboursés.

Art.11 L'inscription au tournoi (par les différents clubs) doit se faire **sur Badnet OBLIGATOIREMENT**.

Art.12 Les volants seront fournis par le Comité départemental à partir des demi-finales, ils sont auparavant à la charge des joueurs. Les joueurs auront le choix entre les volants plumes ou plastiques. Les joueurs classés auront priorité sur le choix. Les volants retenus en cas de litige seront :

- Plastique pour les NC
- Carlton GT3 (plume) joueurs classés.

Art.13 Les matches seront arbitrés par les gagnants en phase de poule, par les perdants en phase éliminatoire.

Art.14 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors du temps de pause entre les sets.

Art.15 Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'appel du match suivant). Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art.16 Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants et échauffement compris. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'annonce du match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.

Art.17 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non participation. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail et confirmée par téléphone aux organisateurs, le juge arbitre validera (ou non) cette demande.

Art.18 Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixée au **14 juin 2014** (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le Comité départemental de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Midi Pyrénées de Badminton. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour non-participation déclarée ou constatée après le tirage au sort.

Art.19. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque. Il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

Art.20 Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Art.21 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), 2 coachs par paire (aux arrêts prévus, et aux emplacements désignés par l'organisation) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art.22 Si le volant touche un obstacle (plafond, filin, panier de basket, ou autre) à l'engagement, le volant est remis deux fois. Si cela arrive au cours de l'échange, le volant est compté faute.

Art.23 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art.24 Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusées sur le site internet où dans toutes publications à vocation de mise en avant du club hôte et du Comité départemental. Elles pourront être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.

Art.25 L'utilisation de cigarettes électroniques est interdite dans la salle de sport.

Bon tournoi à tous.

Le Comité d'Organisation

